

Brèves d'info



Avril 2014

Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/025/>

Mél : fo.drifip25@dgfip.finances.gouv.fr

Besançon, le 15 avril 2014

Comité Technique Local du 15 avril 2014

Déclaration Liminaire

8 avril 2014 : Déclaration de politique générale du Premier Ministre

La République et les fonctionnaires sacrifiés A la DGFIP, ça sent le "Sapin"

Madame La Présidente,

Le Premier Ministre a fait sa déclaration de politique générale devant les députés et demandé la confiance des élus qu'il a obtenue, le mardi 8 avril.

Après 2 ans de mise en œuvre d'une politique d'austérité appliquée pour satisfaire les exigences européennes, et notamment le pacte de stabilité, le Premier Ministre engage donc devant l'Assemblée nationale un durcissement supplémentaire de cette politique.

Pour FO-DGFIP, cette déclaration de politique générale du Premier ministre est une nouvelle étape dans la remise en cause du Service Public et de l'assurance-maladie.

En maintenant le pacte de responsabilité renommé pacte de responsabilité et de solidarité, en maintenant la réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros, contrairement à la déclaration du nouveau Premier ministre, l'austérité va se poursuivre et s'accroître.

Les 3 annonces les plus drastiques sont :

- 19 milliards de réductions des dépenses pour la Fonction publique de l'Etat
- 10 milliards de réductions des dépenses pour les collectivités locales
- 10 milliards de réduction pour l'assurance maladie.

Les agents de la DGFIP vont donc une fois de plus subir les conséquences de cette politique ultralibérale, nos concitoyens également en constatant moins de services publics, des fermetures de services ou tout simplement des prestations supprimées.
Ce n'est pas ainsi qu'on maintient et pérennise notre modèle social !

De plus, le Premier Ministre annonce une réorganisation de notre République à marche forcée. Réduction du nombre de régions, suppressions des départements, l'Europe des régions est en marche. Notre Direction Générale va pouvoir engager la destruction des services de la DGFIP en appliquant pleinement la Démarche Stratégique.

Enfin la diminution des charges patronales ou salariales remet en cause notre protection sociale

Pendant ce temps les fonctionnaires subissent la 5eme année de gel du point d'indice, la diminution des mesures catégorielles, l'augmentation des retenues pour pension, la dégradation continue de leurs conditions de travail avec les destructions d'emplois.

FO-DGFIP condamne fermement cette politique d'austérité qui sacrifie la République et ses fonctionnaires, qui s'attaque à la Sécurité sociale.

C'est pourquoi, plus que jamais, les revendications des fonctionnaires et agents publics portées par l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique Force Ouvrière sont légitimes :

- Augmentation des salaires par la revalorisation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et attribution uniforme de 50 points sur la grille indiciaire,
- Amélioration des carrières et intégration des primes dans le traitement,
- Arrêt des destructions d'emploi, de la MAP, de la MAP territoriale...

Pour FO-DGFIP, comme pour l'UIAFP Force Ouvrière, la satisfaction de ses revendications, dont l'arrêt du gel du point d'indice, passe obligatoirement par l'abandon du pacte de responsabilité et des 50 milliards d'euros de coupes budgétaires.

FO-DGFIP appelle donc l'ensemble des agents de la DGFIP à préparer le rapport de force nécessaire pour faire infléchir cette politique suicidaire d'austérité.

4 décembre 2014, l'élection syndicale

Nous sommes tous concernés

Votez pour les listes locales FO-DGFIP et les listes nationales Force Ouvrière !!!

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR !!!!
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE

plus FOrts ensemble, rejoignez nous !



BULLETTIN D'ADHESION
ANNEE 2014

à retourner à

Section FO DGFIP 25
Permanence
CHATEAU François
DRFIP, 63 quai Veil Picard 25030
Besançon Cedex

Tél : 06 49 46 32 12

NOM : _____ PRENOM : _____

GRADE : _____ ECHELON : _____ AFFECTATION : _____

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____

le _____
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**